

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 18h00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 03 novembre 2022 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO, Maire.

Présents : 21 - Alain BENEDETTO, Viviane BERTHELOT, François BERTOLOTTI, Jean-Louis BESSAC, Romain CAÏETTI, Benjamin CARDAILLAC, Sylvie FAUVEL, Marie-Dominique FLORIN, Anne KISS, Martine LAURE, Janine LENTHY, Nicole MALLARD, Francis MONNI, Hubert MONNIER, Jean-Marc ROLAND-ROCCHIA, Gilles ROUX, Yvette ROUX, Sophie SANTA-CRUZ, Virginie SERRA, Denise TUNG, Claire VETAULT – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs : 5 - Philippe BARTHELEMY à Sophie SANTA-CRUZ, Frédéric CARANTA à Martine LAURE, Juliette GRIMA à Virginie SERRA, Natacha SARI à Alain BENEDETTO, Michel SCHELLER à Francis MONNI ;

Absent : 1 - Christophe ROSSET ;

Secrétaire de séance : Sophie SANTA-CRUZ.

« ONF-Agir pour la forêt » est un fonds de dotation créé à l'initiative de l'Office National des Forêts (ONF), qui a pour objet de développer, soutenir et faciliter, en France, les actions de protection et de mise en valeur des forêts publiques et des milieux naturels associés. Ces actions concernent particulièrement les domaines de la réhabilitation et la reconstitution après catastrophe naturelle, la lutte contre les effets du changement climatique, la prévention des risques naturels, la préservation de la biodiversité, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la protection du patrimoine culturel et naturel forestier et l'accessibilité de tous les publics aux espaces naturels.

Le fonds « ONF – Agir pour la forêt » est mis à disposition du dispositif régional RESPIR pour collecter et redistribuer les dons qui ont fait suite à l'incendie des Maures en août 2021, qui a particulièrement touché la Commune de Grimaud, avec près 475 hectares brûlés.

Ainsi, la somme de 18 287 € a été prélevée sur ce fonds pour financer la réalisation des travaux d'urgence pour la réhabilitation du Massif des Maures entrepris par la Commune à la suite de l'incendie. Ces travaux, d'un coup total estimé à 19 687€, consistent principalement en l'abattage des arbres dangereux afin de sécuriser les bords de route et de permettre la reconstitution des peuplements forestiers dégradés.

Pour disposer de ce financement, la Commune doit conclure une convention de mécénat avec le fond « ONF – Agir pour la forêt ».

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de mécénat à intervenir avec le fond « ONF – Agir pour la forêt », dont un projet est joint à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et document tendant à rendre effective cette décision.

Ainsi délibéré à GRIMAUD, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Sophie SANTA-CRUZ.

Le Maire,
Alain BENEDETTO.



Délibération N° 2022/17/126

Convention de mécénat – Fonds ONF Agir pour la forêt -
Approbation